



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 décembre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 décembre 2000

**Mise à disposition d'équipements de la Ville de Niort en vue d'une  
utilisation partagée - Conventions C.A.N. / Ville de Niort -**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Il peut résulter de la nature des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération de Niort, ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux pour partie pour l'exercice des compétences de la C.A.N. et pour partie pour celles de la commune propriétaire.

Il convient alors de prévoir la mise en place de conventions de mise à disposition opérant une répartition des coûts de fonctionnement de l'équipement entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les équipements de la Ville de Niort, listés ci-après, répondent à ces conditions particulières :

- Bibliothèques annexes de St-Florent, de Ste Pezenne et des Brizeaux,
- Ecole d'arts plastiques,
- Salle de sport Edmond Proust,
- Serres municipales de Galuchet et de Souché,
- Locaux techniques de Galuchet et du jardin des plantes,
- Parc municipal rue de la chamoiserie,
- Immeuble 21,rue du Murier,
- Hôtel administratif,
- Immeuble rue Thiers,
- Hôtel de Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions à souscrire, avec la Communauté d'Agglomération de Niort, pour chacun de ces équipements.

*Monsieur Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC